

# LE TRAIT D'UNION

entre la CGT et vous

#Numérique

## La CGT TAS Cannes lance son site internet

Parce que nos luttes se nourrissent de nos échanges, la CGT TAS lance son site internet. Rejoignez-nous sur :

[tas.cgthales.fr](http://tas.cgthales.fr)

DIGITAL



## Exposition : « Les Ordis Libres »

Une exposition était présentée dans la salle cafétéria du resto sud sur les enjeux du numérique libre. Parce que les mots « Liberté, Égalité et Fraternité » ont aussi un sens dans le monde numérique. Cette exposition s'est accompagnée d'une conférence de Gee, n'hésitez pas à aller voir son blog dont est extrait le dessin ci-contre : [grisebouille.net](http://grisebouille.net)

Si vous avez raté l'expo vous pouvez la retrouver sur internet ici : [www.lesordislibres.fr](http://www.lesordislibres.fr)

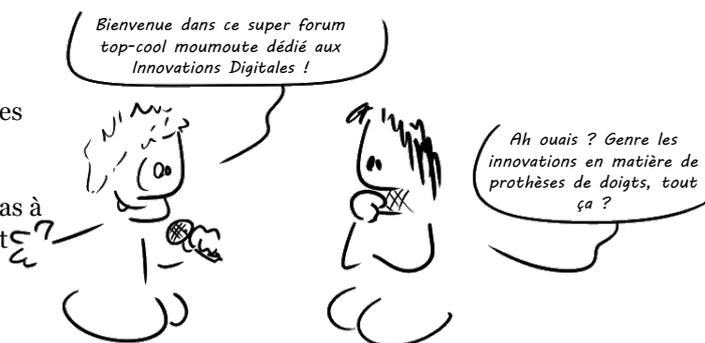


image par Gee : <https://grisebouille.net/amour-numerique/>

Actu CE

## Stratobus : une nouvelle organisation du travail ?

Sur le projet Stratobus, une organisation du travail spécifique est mise en place : l'équipe principale est colocalisée au V10 et rattachée directement au chef de projet, elle devra inventer ses propres processus et le reporting est allégé. Cela doit permettre de mener à bien ce projet ambitieux et très innovants. À la CGT, nous trouvons l'initiative intéressante car nous avons besoin d'explorer d'autres façon de développer, même si nous resterons vigilants sur les conditions de travail de cette équipe.

## Transfert des magasins aux Arcs Draguignan

Les conditions de transfert de personnels ainsi que le détail du transfert ont été présenté en CE. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Actu DP

## Accident du travail/trajet : vos droits

Après plusieurs questions DP, la CGT clarifie l'application des droits des salariés en cas d'accident du travail. Voir article au dos.

Actu Nég

## LA CGT SIGNE L'ACCORD CROISSANCE ET EMPLOI et appelle à la vigilance collective pour le faire respecter.

L'engagement de la direction, de présenter à l'échéance un solde net positif d'effectifs de 2,7 %, soit plus de 1 000 emplois supplémentaires, est un des éléments majeurs de la signature de la CGT. L'EMPLOI, UN ENJEU DE SOCIÉTÉ BIEN TROP IMPORTANT POUR ÊTRE LAISSÉ AUX MAINS DES DIRECTIONS : Pour la CGT, ces trois années sont à mettre à profit pour construire avec les salariés l'emploi de qualité que mérite le Groupe Thales. Plus d'info sur :

<http://coord.cgthales.fr/2017/03/la-cgt-signe-laccord-croissance-et-emploi-et-appelle-a-la-vigilance-collective-pour-le-faire-respecter/>

## Accord sur la Qualité de Vie au Travail : parlons-en !

L'accord sur la Qualité de Vie au Travail arrive à échéance et est en train d'être renégocié au sein du groupe THALES. Nous souhaitons recueillir vos avis sur le sujet, nous mettrons en place sur notre local syndical :

**un mur d'expression, le 27 avril entre midi et deux**

# PÉTITION NATIONALE



**Pour une Convention collective Nationale dans le cadre des négociations de branche**

## POUR :

- Des droits et garanties de haut niveau, identiques pour tous les salariés de la branche
- Une grille unique des classifications et des salaires permettant un réel déroulé de carrière tout au long de la vie professionnelle avec un départ de grille à 1 800 €
- Reconnaissance des diplômes de l'éducation nationale
- Le calcul de la prime d'ancienneté sur le salaire de base et 1 % par année d'ancienneté
- La transférabilité des droits attachés au salarié d'une entreprise à l'autre- Une négociation chaque année des salaires mini.

## CONTRE :

- L'application de la loi Travail dans la branche
- La non reconnaissance des diplômes dans les futures grilles de classifications
- Le paiement en fonction du seul poste occupé
- La suppression de la prime d'ancienneté
- La négociation des salaires tous les 3 ans
- La course au moins disant social entre les entreprises de la métallurgie

Nom	Prénom	Signature

Pétition à découper et déposer dans la boîte aux lettres de la CGT (mur des locaux syndicaux côté passerelle)

## La QVT parlons-en !

### Et si on était heureux au travail ?

Personne ne nous contredira : la qualité de vie au travail c'est important ! Évidemment les salariés en sont les premiers conscients mais de nombreuses études montrent que la performance d'une entreprise dépend aussi du bien être de ses salariés.

Pour autant la définition légale est encore assez floue aujourd'hui. Quel est le champ des négociations ? du point de vue de la direction ? et du point de vue des syndicats ? Quelles revendications devons-nous porter ?

Au niveau du groupe THALES, un accord est en cours de négociation sur la qualité de vie au travail et doit être finalisé pour l'été. C'est pourquoi nous voulons répondre à toutes ces questions avec vous.

**Jeudi 27 avril**

**Mur d'expression, au local syndical CGT**

**Parce que nous sommes là pour porter VOS revendications.**

## Travaillez-moins pour gagner plus

*Une conférence gesticulée de Franck Lepage et Gaël Tanguy*

À la CGT, nous avons beaucoup aimé cette conférence gesticulée sur le travail. Drôle et percutante à la fois, elle nous rappelle ce qu'est le travail et ce que ça n'est pas et surtout ce que ça pourrait être ! Et ça fait du bien !

À voir et à revoir donc :

<http://www.scoplepave.org/travailler-moins-pour-gagner-plus>



**La CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT, la CGT-FO et le comité de candidature Paris 2024 se sont engagées au respect d'une « Charte sociale » avec un objectif d'exemplarité sociale des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.**



Cette charte comprend 16 engagements impliquant le comité d'organisation, les entreprises et collectivités publiques mobilisées. Ces engagements impliquent :

- De mettre en place une gouvernance et un pilotage qui assurent l'exemplarité sociale ;
- De placer la qualité de l'emploi et des conditions de travail au cœur de l'impact économique des Jeux ;
- De favoriser le développement des compétences et la sécurisation des parcours professionnels des salariés et des bénévoles engagés ;
- De faire du sport, à travers l'organisation des Jeux, un moteur d'un développement social et solidaire.

## Comment faire valoir vos droits en cas d'accidents du travail ?

Lors d'un accident du travail, les démarches sont à effectuer, en majorité, par l'employeur. Il est cependant utile pour le salarié de connaître ces démarches afin d'avoir pleinement conscience de ses droits et de repérer toute anomalie au cours du processus de déclaration.

• Déclarer votre accident de travail/trajet à l'infirmerie. Celui-ci sera inscrit dans un registre prévu à cet effet, si cet accident paraît bénin.

• Prévenir l'infirmerie si votre accident de travail entraîne un arrêt de travail ou des soins médicaux. Celle-ci informera la RH qui procédera à une déclaration en ligne de votre accident sur le site prévu à cet effet.

Si vous avez des questions/précisions sur votre déclaration AT vous pouvez contacter F.Leonardi poste 3248

• Afin de faire constater les lésions éventuelles (physiques ou psychiques) vous devez rapidement consulter un médecin qui établira alors un certificat médical initial (différent du certificat d'arrêt maladie)

N'oubliez pas de demander la délivrance du formulaire tryptique (S6201) à l'infirmerie afin de bénéficier le remboursement à 100% des frais médicaux sans avance de frais

• La caisse d'Assurance Maladie dispose de trente jours, à compter de la date de réception de la déclaration d'accident et du certificat médical initial, pour se prononcer sur le caractère professionnel de l'accident. Passé ce délai vous êtes en droit de vous questionner sur la possibilité que votre déclaration n'ait pas été déclarée par votre employeur.

• La déclaration d'accident travail/trajet peut être faite par vous-même durant 2 ans à compter de la date d'accident, à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (formulaire DAT cerfa 14463 téléchargeable sur internet)

## Contacts

Délégués syndicaux :

Christine Schouver (7757)

Fabien Verez (7384)

Nadia Amokrane (3274)

[tas.cgthales.fr](http://tas.cgthales.fr)

[cgt.thalescannes@laposte.net](mailto:cgt.thalescannes@laposte.net)

Délégués syndicaux centraux :

Lionel Detrey (7481)

Françoise Sarci (7553)

Secrétaire générale :

Marianne Profeta (6898)

Ne pas jeter sur la voie publique, pensez au tri sélectif !